



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# AAP 2025

## GIEE, Émergence, Groupe 30 000

### Réunion d'information

*24 mars 2025 – 15:00-17:00 – Visio*

# Au préalable

Le diaporama sera disponible sur le site de la DRAAF:

<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-agricole-et-agroalimentaire-r877.html>

Pensez à couper votre micro durant la présentation.

Levez la main pour poser sa question.

---

1<sup>ère</sup> partie: Présentation des trois volets

2<sup>ème</sup> partie: Points de vigilance & exemples de candidatures

3<sup>ème</sup> partie: Echanges

# Présentation des trois volets



## Volet Emergence

### *Public cible:*

Il s'adresse aux groupes naissants d'agriculteurs (minimum de 5) qui souhaitent s'engager dans un projet de modification de leurs pratiques mobilisant plusieurs leviers dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les performances de leurs exploitations, ou pour réduire significativement l'usage des produits phyto. Le groupe ne doit pas compter plus d'1/4 d'exploitations engagées dans une ferme DEPHY, un groupe 30 000 ou un GIEE

### *Durée de la période d'émergence:*

1 an non renouvelable.

Aides plafonnées à 10 000 €.

Un groupe Emergence annonce donc à N+1 un GIEE ou un groupe Ecophyto 30 000.



## Volet GIEE Reconnaissance

### *Public cible:*

Collectif d'agriculteurs (entre 8 et 25) qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les projets doivent être innovants, avoir une approche systémique et ambitieuse.

### *Durée de la période de reconnaissance:*

Minimum réglementaire de 3 ans. Il est préconisé une période de 6 ans pour obtenir des résultats probants.



## Volet GIEE Financement

*Public éligible:*

Un GIEE reconnu.

*Durée de la période de financement:*

3 ans. Si demande de renouvellement du financement: bien la motiver dans la demande

*Taux de financement:*

80%, cofinancement possible, plafond de 40 000€ sur les 3 ans.

*Dépenses éligibles:*

- Dépenses d'animation et d'appui technique.
- Autres charges dans la limite de 15% du budget total (acquisition de petits matériels, analyses...)

## Volet Groupe 30 000



Inspiration des travaux engagés dans les fermes DEPHY

2018 : objectif passer de 3 000 fermes DEPHY à 30 000 fermes ayant des pratiques économes en phyto.

*Public éligible:*

8 à 25 exploitations  
taille optimale de 10 à 15 agriculteurs

*Possibilité de fermes DEPHY dans une limite maximum de 25%*

Partenariats (*organismes de développement agricole, filières aval, collectivités, chercheurs,...*)

*Durée de la période de financement: 3 ans minimum*

*Taux de financement:*

80%, cofinancement possible, pas de plafond.

*Suivi d'indicateurs 1 fois par an :*

- IFT individuels (herbicides, hors herbicides, glyphosate)
- leviers agronomiques, biocontrôle mobilisés
- Indicateurs : vie du groupe / animations

*Dépenses éligibles:*

**Salaire** : maximum de 80 000 € (par an), à la base de 220 jours/an, 80% aides →  $80\,000\text{€} (\text{plafond salaire}) \times 0.8 (80\% \text{ d'aides}) \times 220 (\text{jours/an}) = 291\text{ €/j}$

**Frais de fonctionnement** : plafonné à 20% du montant des salaires

**Autres charges** : communication, matériels, autres ... (à discuter)



25 avril: clôture des AAP (*GIEE, Emergence, 30 000*)

Mai-juin: instruction des candidatures (*GIEE, Emergence, 30 000*)

Fin juin: comité de sélection (*GIEE, Emergence, 30 000*)

Septembre: avis de la Région pour les demandes de reconnaissance de **GIEE**

Octobre: avis de la COREAMR pour les demandes de reconnaissance de **GIEE**

Novembre-décembre : signature des arrêtés de reconnaissance et des conventions financières

### **GIEE/Emergents**

Instruction dans les instances de l'Agence de l'eau pour les **30 000** : entre juin et octobre selon le montant total du projet

# Points de vigilance & exemples de candidatures



## Avant de déposer votre dossier :

- **Lire les cahiers des charges** qui contiennent les « règles du jeu » (cadre juridique, contenu du dossier, critères de sélection...).
- Prendre connaissance des télédémarches rapidement pour ne pas être pris de court.

## Solliciter en amont et ne pas hésiter à poser des questions

## Les réflexions à avoir dans la construction et le pilotage du projet:

- Avoir un **nombre réduit d'actions claires** (4 idéalement).
- Avoir un **animateur-référent**, pour ne pas « diluer » l'animation.

- Les actions sont rattachées à un ou plusieurs objectifs avec des indicateurs de réalisation et de résultat.
- **Durée:** être raisonnable et articuler la période de financement d'un GIEE (3 ans) avec la durée de la reconnaissance.
- **Articulation des documents:** adéquation des actions et des coûts du diagramme logique (annexe 5) avec le budget prévisionnel (annexe 9). Transmission d'un outil de gestion des frais salariaux utilisé par les CIVAM.

## Les modifications en cours du projet reconnu:

1<sup>er</sup> réflexe: nous avertir !

Des aménagements sont possibles dès lors que les objectifs et enjeux restent les mêmes, sinon on n'est plus dans le GIEE tel que reconnu.

## Capitalisation et bilans : deux conditions du maintien de la reconnaissance

- **Capitalisation**: un compte-rendu annuel à adresser à la chambre d'agriculture et à la DRAAF (avant le 30/04 de l'année n+1).
- **Bilans**: tous les trois ans (bilan intermédiaire) + bilan final à l'expiration du projet.
- **Copil**: invitation obligatoire de la DRAAF qui pourra l'adresser à son tour à la DDT(M).



**Le 4 avril, un webinaire consacré à la capitalisation**

Inscription:

<https://events.teams.microsoft.com/event/992f9154-9160-4695-b1dd-a63c7bc6b8d1@e18a9197-027b-480a-aceb-0be5fdb42920>

Interlocutrice: *julie.zannetty@normandie.chambagri.fr*

## Présentation de deux candidatures GIEE reconnaissance et financement

### Exemple d'une demande de renouvellement de financement

*Bien vivre avec mon troupeaux, Le Robillard, Céline Lemignier*



Les enjeux et les objectifs sont les mêmes qu'en 2021 lors de la reconnaissance et demande de 1<sup>er</sup> financement. Le groupe a **adapté ses actions** pour le 2nd financement après **avoir tiré des enseignements** des 3 premières années.

### Exemple d'une demande de reconnaissance

*Poulaillers mobiles, AFPM, Guénoles Pénicaud*



**Structuré**: utilisation de tirets, de petits chapitres ou paragraphe par volet de la triple performance  
Des **actions limitées et claires** (3)  
**Esprit de synthèse**: voir la fiche résumé.

# Vos contacts



Questions relatives aux **GIEE**:

[nathalie.charles@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.charles@agriculture.gouv.fr) & [sebastien.weil@agriculture.gouv.fr](mailto:sebastien.weil@agriculture.gouv.fr)



Questions relatives aux **Groupes 30 000**:

[mathilde.garion@agriculture.gouv.fr](mailto:mathilde.garion@agriculture.gouv.fr) & [lefebvrerose.cecile@aesn.fr](mailto:lefebvrerose.cecile@aesn.fr) (50),  
[dheilly.gaetane@aesn.fr](mailto:dheilly.gaetane@aesn.fr) (76,27), [madec.audrey@aesn.fr](mailto:madec.audrey@aesn.fr) (14,61)

---